

Sainte-Thérèse, le 7 mars 2016

Par courriel :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant la propriété située au 2073,
boulevard Albiny-Paquette, Mont-Laurier
V/Réf. : 16 2468.PHI

Madame,

La présente fait suite à notre correspondance du 19 février dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 19 octobre 1995, 4 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
'accès aux documents

p.j. (6 pages)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: 7510-15-01-00398-00

DATE DE RÉDACTION : 1995-10-20

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 1995-10-19

- ARRIVÉE : 9:00

- DÉPART : 11:00

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : GUY DESGRANGES

. ACCOMPAGNÉ DE :

. LIEU INSPECTÉ .ADRESSE POSTALE (si différente)
Construction Gilles Paquette Ltée.
2073 Boul. A. Paquette
Mont-Laurier
J9L 3G5

#FCE: 1972 7924

PLAIGNANT /PLAIGNANTE : RENCONTRE oui [] non [x]

NOM/ADRESSE
anonyme

TÉLÉPHONE

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE (S)

RENCONTRÉE(S) : M. Sylvain Paquette/fils de Gilles Paquette, prés.
(819) 623-3561
M. Normand Arbour/insp.municipal de Mt-Laurier
(819) 623-1221

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)
[x] [] [x] [] [x]
Nombre: 1 # #

ÉCHANTILLONS

[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1.

PRÉCISEZ 2.

- BUTS : Vérifier le bien-fondé de la plainte.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7510-15-01-00398-00

DATE DE RÉDACTION : 1995-10-20

2. INSPECTION

Je rencontre M. Sylvain Paquette et lui explique le but de mon inspection. Avec lui, je fais le tour du terrain et constate qu'il est remblayé sur une hauteur de 2 à 3 pieds avec de la pierre de dynamitage. Je constate un amas d'asphalte d'environ 10 m. X 5 m. X 3 m. de haut. Etant dans le domaine de la construction résidentielle et commerciale et non des routes, peu de débris d'asphalte sont générés me dit-il. Il ajoute qu'il a commencé à accumuler cette quantité depuis plus d'un an et demi. Dans le passé, l'asphalte récupéré était envoyé chez ~~...~~ 23-24 pour être reconditionné me dit-il. Depuis, il en accumule une certaine quantité dans le but de le reconditionné lui-même. Je l'informe qu'il devra obtenir préalablement un certificat d'autorisation s'il veut procéder à cette activité.

Je vérifie des factures de disposition de déchets secs et constate qu'il envoie ses déchets de construction d'une façon hebdomadaire au terrain qui est localisé en bordure de la route 311 vers Val-Barrette et toujours accompagné de Sylvain, je constate qu'il s'agit d'un terrain vacant sans déchet.

Je rencontre M. Normand Arbour à l'Hôtel de ville. Il me dit avoir déjà reçu une plainte téléphonique anonyme mais celle-ci s'était révélée non fondée suite à l'inspection effectuée.

3. CONCLUSION

Aucune infraction n'est constatée.

4. RECOMMANDATION(S)

Fermer le dossier.

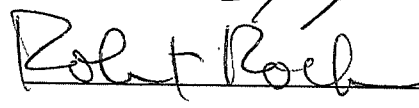
5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Guy Desgranges



1995-10-20

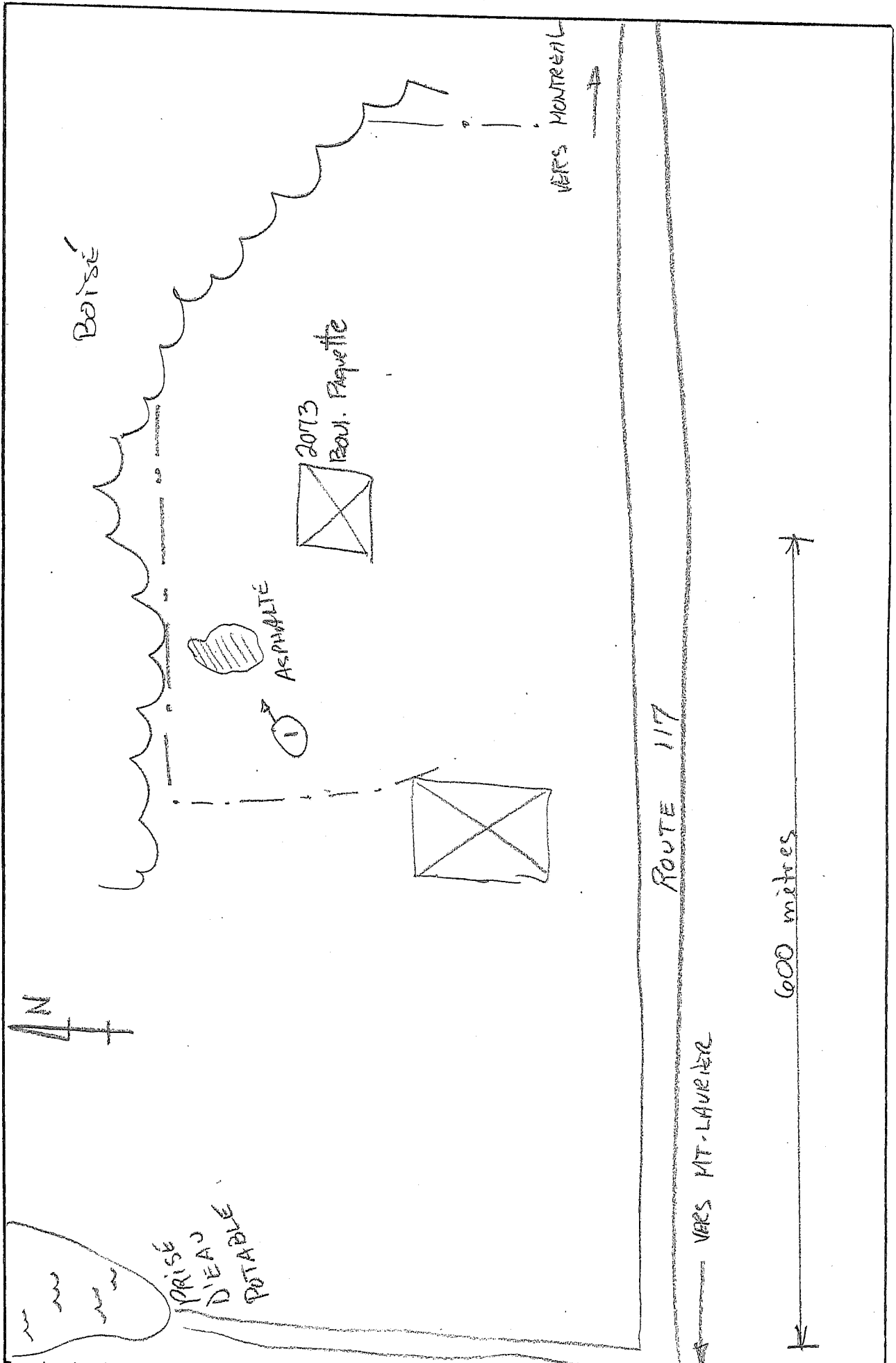
- VÉRIFIÉ PAR: Robert Rochon



1995-10-27

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

CROQUIS



Croquis dessiné par :

NOM : Guy Desgranges

SIGNATURE : [Signature]

DATE : 05/10/19

N/RÉF. : 7510-15-01-00398-00

LIEU : Construction Gilles Paquette

SECTEUR : Mt-Laurier

***NOTE :**



BÂTIMENT



PHOTO



MUNICIPALITÉ: _____

No RÉFÉRENCE: _____

IDENTIFICATION: _____

Photo: _____	Date: _____
Ident.: _____	

NOTE: _____	



Photo: _____	Date: _____
Ident.: _____	

NOTE: _____	



Photographe: Guy Desgranges